



## Végétaliser les pieds de murs

Semer plutôt que désherber !

**Il s'agit d'investir par le végétal les linéaires importants de clôtures, de murets, de façades et de pignons des maisons pour fleurir et embellir simplement les rues du bourg tout en minimisant l'entretien.**

### Conseils, remarques et précautions

- Lorsque le trottoir le permet, respectez l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en laissant 1,40 m de passage.
- Plantez à l'automne et/ou semez au printemps différents végétaux selon la profondeur et la largeur de la réservation disponible en tenant compte de l'exposition.
- Si vous semez, préférez des mélanges de graines adaptées au contexte local.
- Utilisez des végétaux résistants à la sécheresse, d'autant plus si l'espace disponible est restreint.
- Laissez la flore spontanée s'installer dans les espaces libres pour une plus grande richesse biologique et un meilleur apport aux insectes butineurs.



### *Les + techniques*

- Réduire le temps passé à désherber les interstices, colonisés en permanence par de la végétation spontanée
- Stopper les tâches fastidieuses de désherbage manuel et les risques de Troubles Musculo-Squelettiques
- Embellir le bourg toute l'année avec un choix judicieux de plantes

### *Les + communication*

- Valorisation des limites publiques / privées
- Régulation de l'hygrométrie du sol en pied de mur d'une construction traditionnelle
- Implication des habitants par leur participation à l'embellissement de la commune
- Présence de variétés qui peuvent être très mellifères

## Un pied de mur ou un trottoir entier !

Dans de nombreux bourgs anciens, les rues sont étroites et les trottoirs existants peu larges et non accessibles. Il est alors possible d'envisager de transformer complètement un des deux trottoirs en une grande bande plantée ou simplement enherbée.

*Exemples de pied de mur : communes de Tourtenay (79) avec un trottoir planté, Lhoumois (79) et Vouvant (85) avec des bandes enherbées fleuries par endroits*



## Pour aller plus loin

Ayez recours à de simples bandes enherbées lorsque le contexte est plus rural.

Laissez la végétation s'installer spontanément : les espèces qui s'installent sont alors complètement adaptées aux conditions particulières du lieu et ne nécessitent quasiment aucun entretien.

Dès qu'une rue est réaménagée, pensez à prévoir une zone de réserve en pied de mur afin de faciliter l'implantation de la végétation.

### Pour avoir plus d'informations :

Vous pouvez contacter le CAUE79 : caue@caue79.fr  
ou vous rendre sur le site Internet : [www.caue79.fr](http://www.caue79.fr)